

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE LA PLATEFORME (période du 1er janvier au 31 décembre 2024)

DÉPENSES

NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT PRÉVISIONNEL
Dépenses de personnel - Salaires et charges	
2 ETP	90 000 €
0,4 ETP coordination animation territoriale	22 000 €
0,2 ETP secretariat/standard	9 000 €
Total Depenses de personnel - salaires et charges	121 000 €
Dépenses de déplacement et de formation	1 500 €
Dépenses d'équipement et de prestations dédiés aux actes métiers	
depenses prestations animation / achat equipement/logiciel /materiel ...	1 500 €
Charges connexes liées à cette opération (20 % max des plafonds)	
communication / impression/ ...	1 000 €
Partenariat sur actes métiers (subvention versée)	
Prestation (marché à bons de commande)	13 000 €
TOTAL	138 000 €

1,8 ETP pour Plateforme (80 000 €)
+
0,2 ETP pour MAR (10 000 € - subvention ANAH Hors AMI régional)

RECETTES PREVISIONNELLES (seront ajustées en fonction des résultats)

NATURE DE LA RECETTE	MONTANT PRÉVISIONNEL
SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part Région	23 196 €
SUB-Région Nouvelle-Aquitaine - Part SARE	57 991 €
SUB-Region Nouvelle Aquitaine Petit tertiaire privé / secteur conc	10 800 €
TOTAL Subvention Région Nouvelle Aquitaine	91 987 €
Autofinancement	46 013 €
TOTAL	138 000 €

66,7%

33,3%



RÉGION
**Nouvelle-
Aquitaine**

avec



**France
Rénov'**

Le service public pour mieux
rénover mon habitat

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

PLATEFORMES DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

**RÉSEAU FRANCE RENOV'
NOUVELLE-AQUITAINE
1^{er} Janvier / 31 décembre 2024**

DOSSIER DE CANDIDATURE

Document 2

Merci de ne pas modifier la structure et le texte original du dossier de candidature



DATE LIMITE DE DÉPÔT DE VOTRE DOSSIER DE CANDIDATURE

⇒ Candidature attendue d'ici **le jeudi 26 octobre 2023**
pour une opérationnalité de la Plateforme au 1^{er} janvier 2024

MODE DE REMISE DE VOTRE DOSSIER

Par courriel à l'adresse : energie@nouvelle-aquitaine.fr

DOCUMENTS À FOURNIR POUR LA CANDIDATURE

- Lettre de candidature du porteur de la plateforme
- Dossier de candidature renseigné (*présent Document 2*)
- Annexe financière au dossier de candidature renseignée (*Doc. 3 ou 3 bis*)
- Schéma détaillé et commenté du ou des parcours proposés par la Plateforme, en intégrant l'articulation avec les parcours OPAH/PIG des opérations programmées ANAH en cours ou en projet sur le territoire, et le positionnement éventuel de la structure en tant que Mon Accompagnateur Rénov
- Délibération de la structure porteuse et « conventions » signées (pourront être envoyées postérieurement au **26 octobre** mais avant fin décembre)
- Statuts de la structure porteuse
- RIB de moins de 3 mois

CONTACTS

Direction de l'Énergie et du Climat

Service transition Énergétique des Territoires (Chargés de mission/référents plateformes)

- Véronique AUDHUY (départements 16, 19, 23, 24, 86, 87)
Tél : 05.55.45.54.25 / veronique.audhuy@nouvelle-aquitaine.fr
- Fabrice GUIGNARD (départements 17, 79, 86_Gd Châtelleraut)
Tél : 05.49.55.82.71 / fabrice.guignard@nouvelle-aquitaine.fr
- Bénédicte HAMON (départements 33 Ouest, 40 et 64 Pays Basque)
Tél : 05.57.57.82.93 / benedicte.hamon@nouvelle-aquitaine.fr
- Nicolas TURPIN (départements 33 Est, 47 et 64 Béarn)
Tél : 05.57.57.83.52 / nicolas.turpin@nouvelle-aquitaine.fr

N'hésitez pas à prévoir un temps d'échange avec le référent Plateforme de votre département avant le dépôt définitif de votre dossier (Contacts ci-dessus).

FICHE SIGNALÉTIQUE DE LA PLATEFORME

Le contenu de ce dossier de candidature doit répondre aux attentes précisées dans le **Document 1 « Cadre technique »** de l'AMI.

➤ **Nom de la Plateforme :**

INFO ENERGIE NIORT AGGO

➤ **Plateforme sur même périmètre géographique en 2023 ?**

(Oui/non) : OUI

➤ **Nom de la structure porteuse de la Plateforme (qui conventionne avec la Région=bénéficiaire de la subvention SARE/Région) :**

Communauté d'agglomération du Niortais

➤ **Coordonnées :**

Adresse de la structure porteuse : 140, Rue des Equarts

Code postal : 79000

Commune : NIORT

Téléphone : 05 17 38 79 00

Courriel : agglo@agglo-niort.fr

Site Internet : www.niortagglo.fr

➤ **SIRET : 200 041 317 00013**

➤ **Statut juridique :**

Etablissement Public de Coopération Intercommunale

➤ **Représentant légal :**

Nom/prénom/qualité :

BALOGÉ Jérôme, Président

Email : agglo@agglo-niort.fr

N° téléphone : 05 17 38 79 00

➤ **Elu(e) référent(e) en charge du dossier :**

Nom/prénom/qualité :

VACHON Séverine, Vice-Présidente en charge du Développement durable

Email : sessine30@hotmail.com

➤ **Autre Elu(e) référent(e) en charge du dossier :**

Nom/prénom/qualité :

BREMAUD Christian, Vice-Président en charge de la Politique de l’Habitat et des Gens du Voyage

Email : ch.bremaud@orange.fr

➤ **Directeur/ Responsable de la Plateforme**

Cette personne sera le contact privilégié pour l’envoi de certaines informations ou sollicitations émanant de l’ADEME et l’Anah.

Nom/prénom

GOUIN Béatrice

Fonction : Cheffe de projet Transition environnementale / Cheffe de projet Plateforme

Email : beatrice.gouin@agglo-niort.fr

N° téléphone : 05 17 38 80 11

➤ **Référent administratif en charge du suivi de la subvention (si différent du Responsable) :**

Nom/prénom

.....

Fonction :

Email :

N° téléphone :

PÉRIMÈTRE TERRITORIAL ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT

1- TERRITOIRE COUVERT

➤ Territoire couvert :

Liste des EPCIs couverts :

Communauté d'agglomération du Niortais

Superficie totale du territoire couvert : 821 km²

➤ **Population totale** du territoire couvert¹ : 121 642 habitants (janvier 2022)

Densité de population du territoire couvert : 148 hab/km²

➤ **Nombre de logements** sur le territoire : 64 703 logements dont 57 549 résidences principales (données portrait de territoire 2022)

En habitat individuel * : 43 969 logements en habitat individuel (résidence principale)

En copropriété * : 13 237 logements en appartement (résidence principale)

Part résidences secondaires* : environ 3.2%

Part de logements en location* : environ 36.5% des résidences principales sont en location.

**Si donnée disponible*

2- PORTAGE ET GOUVERNANCE DE LA PLATEFORME

➤ **Organisation juridique retenue** (EPCI seul, EPCIs qui mutualisent leur démarche...) : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 2« Portage des Plateformes et couverture territoriale »

EPCI seule, détenteur de compétences Energie et Habitat

¹ Selon le dernier recensement

➤ **Nature du lien entre les EPCIs couvertes et la structure porteuse**

(convention, adhésion...) : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 2 « Portage des Plateformes et couverture territoriale »

NEANT

➤ **Instances de gouvernance mises en place** pour piloter et assurer le suivi de la Plateforme (comité de pilotage, comités techniques...) **avec la liste des membres/partenaires associés, et la fréquence** : cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 5 « Objectifs et missions des plateformes »

1) Comité de pilotage :

Instance d'information et de validation des résultats, de l'évaluation du plan d'actions, de la programmation de nouveaux objectifs et des actions à mettre en place, qui se réunira au moins deux fois par an

Le COPIL sera animé par la Vice-Présidente en charge du Développement durable

Composition :

- Vice-Présidente en charge du Développement Durable
- Vice-Président en charge de l'Habitat
- Vice-Présidents en charge du Développement Économique
- Membres de la Direction Générale
- Prestataire pour Petit Tertiaire Privé / Copropriétés (marché public en cours de définition)
- Etat : DDT/DREAL/SARE/Délégation locale ANAH
- ADEME
- Région Nouvelle Aquitaine
- Soutien technique : Directeur ADT&H et chef de projet plateforme

D'autres structures et membres du comité technique pourront prétendre à participer à ce comité de pilotage en fonction des sujets abordés (CAPEB79, FFB79 , Conseil Départemental 79, Maisons France Service du Territoire, ADIL79, CM79, CCI79, CRER, ...)

2) Comité technique :

Instance technique assurant la coordination du projet, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des actions développées dans le cadre de la plateforme, la préparation des COPIL, qui se réunira si besoin. Des réunions individuelles avec

chacun des membres du comité technique pourront également être programmées.

La Vice-Présidente en charge du Développement Durable et le Vice-Président en charge de l'Habitat pourront être conviés lors de cette instance.

- o Cheffe de projet plateforme
- o Conseillers Energie plateforme
- o Chef de projet PLH
- o Cheffe de projet OPAH
- o Chef de projet PCAET
- o Chargé de mission Développement Économique
- o Directeur ADT & H
- o Prestataire (marché public en courts de définition)

3) Instances de validation

En tant que Communauté d'agglomération, Niort Agglo dispose des instances décisionnelles suivantes :

- o Le Bureau des Vice-Présidents : se réunit environ une fois par semaine pour arbitrer les dossiers et arrêter les choix stratégiques
- o La Conférence des Maires : se réunit 6 à 7 fois par an pour examiner les délibérations et partager les sujets d'actualité
- o Le Conseil d'agglomération : se réunit 6 à 7 fois par an pour voter les délibérations.

4) Réseau des partenaires (réseau d'information et d'échanges) :

Depuis la mise en place de la plateforme en 2015, un réseau de partenaires acteurs de la rénovation énergétique s'est constitué :

- ADEME
- DDT 79 / Délégation locale ANAH
- CAPEB 79
- FFB 79
- CMA 79
- CCI 79
- ADIL 79
- CRER

- CAUE 79
- ARTEE
- SIEDS
- ODEYS (anciennement « cluster écohabitat »)
- SOLIHA
- URBANIS
- ACTION LOGEMENT
- CD79
- Agglo 2 B
- Niort Agglo
- CC Thouarsais

En fonction des besoins, les membres de ce réseau pourront être invités au comité de pilotage, être sollicités individuellement ou se diviser en groupes de travail spécifiques réunissant des acteurs et partenaires experts de la rénovation, concernés par les thématiques abordées. Ces groupes de travail seront animés par le chef de projet Plateforme et pourront être pilotés par un acteur volontaire sous la coordination du COTECH.

➤ **Dates prévisionnelles des Copils (2 obligatoires) :**

Jun 2024 : comité de pilotage n°1

Octobre ou novembre 2024 : comité de pilotage n°2

➤ **Modalités d'information/mobilisation des élus communautaires et communaux du territoire** couvert par la Plateforme :

La Communauté d'agglomération du Niortais est dotée d'un « Réseau Développement Durable des communes » : cette instance se réunit environ tous les 2 mois et se compose d'élus de chacune des communes (maire ou conseiller municipal)

Ce réseau vise à :

- Faire connaître les projets et démarches exemplaires mis en œuvre par les communes et Niort Agglo
- Faciliter l'échange, le partenariat, la coopération entre les communes, et développer des actions communes (ex : semaine du développement durable, Nuits de la thermographie)

- Apporter de l'expertise, de l'information et de la formation sur les sujets intéressant directement les communes
- Informer des politiques communautaires menées en faveur du développement durable (mobilité, déchets, énergies renouvelables,)

Dans le cadre de l'engagement dans l'AMI, Niort Agglo s'appuiera sur ce réseau qui permettra de mobiliser et informer les communes afin de pouvoir toucher les ménages.

Les élus communautaires et communaux seront également informés et mobilisés via le bureau des Vice-Présidents et la Conférence des Maires.

Les réunions périodiques organisées pour les secrétaires et DGS de mairies viennent compléter les canaux de diffusion d'information vers les communes.

Débutée en 2021, la communication locale sera poursuivie et développée avec notamment la diffusion d'articles, de posts pour les réseaux sociaux, de quizz réguliers auprès des communes pour relayer l'information auprès des habitants.

RAPPEL- Organisation de comités de pilotage (extrait du Doc 1)

Afin d'assurer ses missions de guichet unique, le porteur de la Plateforme mettra en place une **gouvernance locale partenariale** associant à minima les acteurs publics et professionnels nécessaires à son fonctionnement et ses missions, ainsi qu'à la bonne coordination des politiques publiques régionales et nationales. Elle intègrera à minima la Région, l'ADEME, la DDT, la délégation locale de l'Anah, le Département, les maîtres d'ouvrage des opérations programmées présentes sur le territoire, l'ADIL, les Maisons France Service, les partenaires régionaux auxquels la Région et/ou l'Etat ont confié le portage de politiques ou outils participant à la rénovation énergétique de l'habitat (CARTTE...), la CAPEB, la FFB... ainsi que tout autre acteur potentiel à mobiliser dans la perspective d'un guichet unique « Habitat » en 2025.

Le **comité de pilotage** mis en place se **réunira au minimum deux fois par an** pour favoriser la mise en synergie des actions et politiques des différents acteurs et assurer le suivi des objectifs qualitatifs et quantitatifs de la Plateforme (un au 1^{er} trimestre pour réaliser notamment le bilan de l'année n-1 et le lancement de l'année n, le second à mi ou fin d'année).

Dans le cadre de ses missions, le porteur de la Plateforme assure l'animation des nombreux acteurs locaux de la rénovation énergétique du logement et de l'immobilier (acteurs bancaires, agences immobilières, négociants, ...). Ils les associent dans la définition et la mise en œuvre des politiques selon le degré et modalités définis localement.

3- LIENS AVEC LES POLITIQUES LOCALES EXISTANTES ET PÉRIMÈTRE DU GUICHET UNIQUE

➤ **La Plateforme répond-elle aux objectifs définis dans vos documents de planification ? Merci de préciser lesquels (PCAET, TEPOS, PLH...)**

Niort Agglo a déjà défini un certain nombre d'orientations en matière d'habitat et d'énergie dont les principales sont précisées dans les documents suivants :

- **Le projet de territoire** qui détermine les grandes orientations et les choix stratégiques de développement à l'horizon 2030, dont l'un des objectifs est d'inscrire le territoire dans l'efficacité énergétique.
- **Le SCoT (Schéma de Cohérence Territorial)**, approuvé le 10 février 2020 avec comme orientation clairement identifiée, la maîtrise des consommations énergétiques.
- **Le PLUi-D (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volet Déplacements)**, traduction opérationnelle du SCOT à l'échelle des 40 communes de Niort Agglo, en cours de finalisation.
- **Le PLH (Programme Local de l'Habitat)**, avec notamment comme objectifs la mobilisation du tissu existant et du parc ancien, la requalification des logements et secteurs/îlots des centres anciens et l'amélioration de la performance énergétique des logements anciens.
- **Le PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial)**, approuvé le 10 février 2020 et son axe 3 « vers une sobriété énergétique de l'habitat et des bâtiments à faible dépendance en énergie carbonée » regroupant 5 actions :
 - 3.1 : Renforcer la plateforme de la rénovation énergétique ACT'e
 - 3.2 : Sensibiliser sur les usages du bâtiment et équipements performants
 - 3.3 : Création d'une aide à la rénovation pour les publics non éligibles ANAH
 - 3.4 : Création d'un cluster territorial de rénovation exemplaire des bâtiments publics de Niort agglo et ses communes
 - 3.5 : Aide financière pour le remplacement de chauffages peu performants émetteurs de GES

➤ **Liste et périmètre des programmes Anah existants ou à venir sur le territoire :**

Programme (OPAH, PIG, VOC, POPAC)	Nom de l'opération	Territoire couvert	Porteur	Opérateur	Début/Fin	Précision (volet copropriété...)
PIG	OPAH de la CAN	Agglo	Agglo	Groupeement SOLIHA, URBANIS	01/06/2023 31/05/2028	/
OPAH RU	OPAH de la CAN	Centre ancien de Niort	Agglo	Groupeement SOLIHA, URBANIS	01/06/2023 31/05/2028	Volet Copropriétés Volet Stratégie foncière (incluant des ORI)
VOC	VOC de la CAN	Niort	Agglo	Agglo (la BDD et le SIG créés par Urbanis ont été repris par l'Agglo)	/	/
POPAC	POPAC sur la copropriété « Les Tilleuls »	1 copropriété	Agglo	Urbanis	01/02/2022 31/01/2025	/
OPAH CD	OPAH CD sur la copropriété « Les Ifs »	1 copropriété	Agglo	Urbanis	01/09/2022 31/08/2025	/

➤ **Existe-t-il un délégataire des aides à la pierre sur votre territoire ?**

Si oui, préciser son nom et le niveau de délégation

NON

➤ **La structure porteuse était-elle agréée « opérateur Anah » ?**

Non.

Les opérateurs ANAH pour le compte de Niort Agglo sont : URBANIS pour les propriétaires bailleurs et SOLIHA pour les propriétaires occupants.

➤ **La structure porteuse a-t-elle ou va-t-elle déposer un dossier pour être agréée Mon Accompagnateur Rénov' ? OUI**

Si oui,

Pour quelle cible la structure envisage-t-elle de proposer cet accompagnement MAR ?

- Ménages aux revenus modestes et très modestes des OPAH/PIG dont elle est porteuse ?
- Ménages aux revenus modestes et très modestes en secteur diffus ?
- Ménages aux revenus intermédiaires
- Ménages aux revenus supérieurs

Les audits énergétiques de la prestation de MAR seront ils réalisés :

- En régie
- Par un prestataire

Programme animé (prestataire) pour les autres cibles.

➤ **La structure porteuse envisage-t-elle d'apporter un soutien financier pour la mobilisation de Mon Accompagnateur Rénov' en complément de l'aide CEE/Etat ?**

Si oui, pour quel public ?

A l'heure actuelle, étant donné les incertitudes concernant MAR, Niort Agglo n'envisage pas d'apporter un soutien financier supplémentaire (sera étudié courant 2024).

➤ **Périmètre du guichet unique proposé aux habitants :**

- Plateforme de la rénovation énergétique
- Guichet unique « Habitat » intégrant d'autres politiques habitat (adaptation des logements aux personnes âgées et/ou handicapées, insalubrité...)

Outre la rénovation énergétique, merci de préciser le périmètre et les services proposés par votre guichet unique « Habitat » :

- La rénovation des logements dégradés
- L'adaptation du logement
- Le développement de l'offre locative
- Conseils juridiques (accompagnement des locataires et propriétaires)
- L'accession à la propriété
- Insalubrité
- Autre

.....
.....
.....
.....
.....
.....

4- RÉNOVATION DES COPROPRIÉTÉS :

- **Un diagnostic territorial a-t-il déjà été réalisé (repérage/inventaire des copropriétés du territoire, localisation mais également caractérisation de ces copropriétés : typologie, fragilité...) ? Si oui, quelles en sont les conclusions :** Oui, un pré repérage de copropriétés en difficulté a été réalisé en 2018. Il a donné lieu à la mise en place d'un dispositif de Veille et Observatoire des Copropriétés (VOC). 502 copropriétés sont présentes à Niort (soit 6975 logements), parmi lesquelles 127 sont potentiellement vulnérables. 66% des copropriétés vulnérables se situent dans le centre ancien de Niort et ne sont pas immatriculées au Registre National des Copropriétés (RNC). Il a également été observé un besoin en rénovation énergétique important sur de grandes copropriétés des années 50 à 80. Trois copropriétés repérées dans l'étude de pré repérage de 2018 ont fait l'objet d'une étude pré opérationnelle (dont un diagnostic multicritère). Deux des études ont conduit à la mise en place d'un POPAC, en janvier 2022, sur une copropriété de 53 lots et à l'engagement d'une OPAH Copropriété Dégradée, en septembre 2022, sur une copropriété de 30 lots. Un volet Copropriétés Dégradées a été intégré à l'OPAH RU sur le centre ancien de Niort qui a démarré le 1^{er} juin 2023.

- **Une stratégie d'action a-t-elle été définie ? Si oui laquelle ?**

La stratégie d'actions qui est en place repose sur trois axes :



5- APPEL A MANIFESTATION D'INTÉRÊT :

Copropriété : Votre collectivité porteuse souhaite elle se faire accompagner pour commencer ou poursuivre sa stratégie copropriété :

Oui

Non

Petit Tertiaire Privé : Souhaitez-vous bénéficier d'une action « collective territorialisée »

Oui

Non

Laquelle ? :

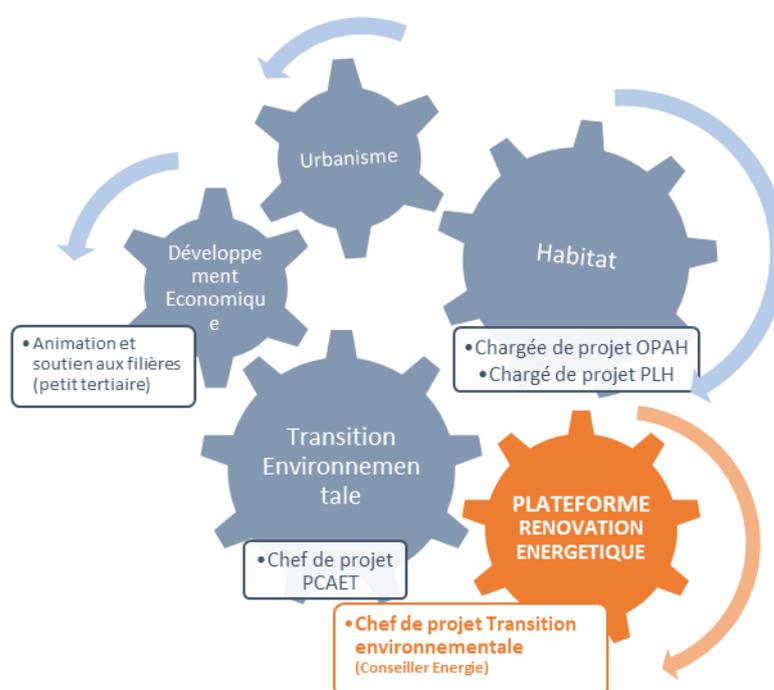
Si oui merci de vous manifester auprès de Nicolas Turpin le plus tôt possible

MISSIONS, FONCTIONNEMENT ET MOYENS DE LA PLATEFORME DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

6- PILOTAGE TECHNIQUE DE LA PLATEFORME

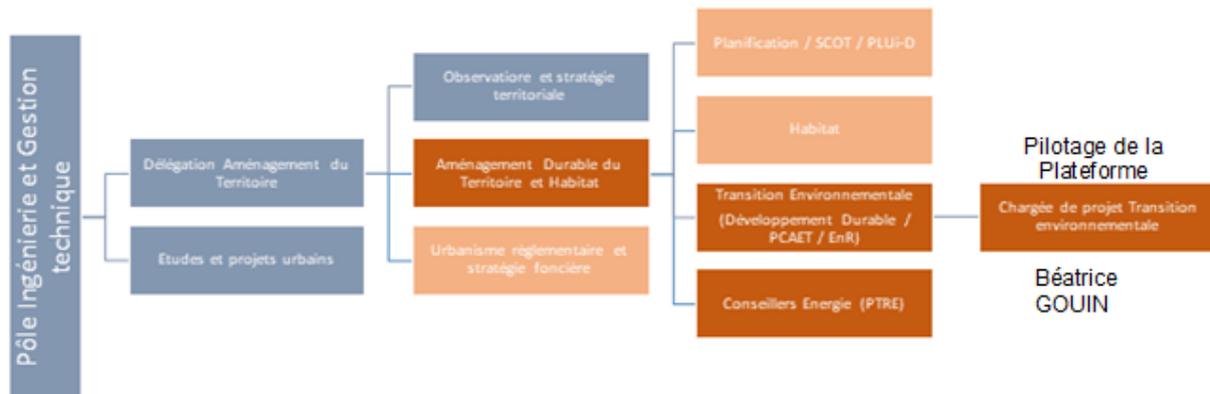
➤ Préciser les modalités d'organisation mises en place pour assurer le pilotage technique de la Plateforme au sein de la structure porteuse (service pilote, coordination entre services énergie et habitat, etc...) :

La Plateforme sera pilotée techniquement par la cheffe de projet Transition Environnementale en lien direct avec la cellule habitat.



La Direction « Aménagement Durable du Territoire et Habitat » pilote toutes les politiques sectorielles en matière d'énergie-climat-habitat, facilitant ainsi la cohérence des enjeux de la plateforme dans chacune de ces politiques.

La Direction urbanisme appartenant à la même délégation, les liens sont d'autant plus facilités.



➤ **Nom/ Prénom de l'interlocuteur technique de la Plateforme pour la Région:**

GOUIN Béatrice, Direction Aménagement Durable du Territoire et Habitat

Collectivité de rattachement/service : Communauté d'agglomération du Niortais

Email : beatrice.gouin@agglo-niort.fr

Téléphone : 05 17 38 80 11

Temps dédié : 0.4 ETP

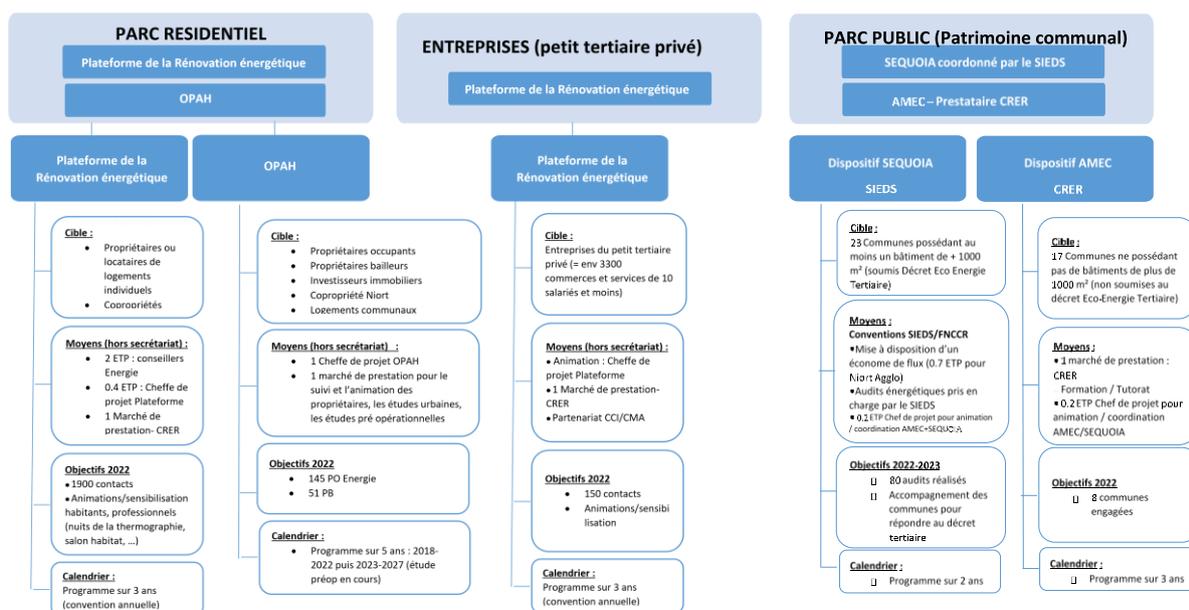
Autres missions assurées par ailleurs : Animation territoriale Maitrise de l'Énergie des bâtiments communaux / Animation Politique Énergétique

7- OBJECTIFS ET MISSIONS DE LA PLATEFORME

➤ **Présentation de la stratégie de la Plateforme** et liens avec les stratégies énergie/logement du territoire et les priorités du PREE

(cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section « Enjeux et objectifs de la rénovation énergétique du logement en Nouvelle-Aquitaine »):

La plateforme de la rénovation énergétique s'intègre dans un programme plus global d'accompagnement à la rénovation énergétique sur le territoire du niortais (schéma ci-dessous)



Ce schéma est en cours de redéfinition pour déploiement en 2024.

Elle concourt pleinement à l'atteinte des objectifs du PCAET (**Plan Climat Air Énergie Territorial**), approuvé le 10 février 2020, ainsi participe à la mise en œuvre des différentes politiques de planification de Niort Agglo.

Elle s'inscrit également dans les priorités du PREE en matière de rénovation énergétique...

En 2024, Niort Agglo a choisi de reconduire son offre d'accompagnement complet, amorcé dès 2021, auprès des publics « ménages », « copropriétés » et « petit tertiaire privé ». De ce fait, l'accompagnement de ces 3 cibles est proposé depuis l'information de 1^{er} niveau jusqu'à l'audit énergétique.

➤ **Programmes de sensibilisation, communication, animation pour les ménages (dont les copropriétés) et les professionnels.**

*Merci de présenter ci-dessous les différents programmes prévisionnels **de façon détaillée**, et de répercuter ces éléments de façon synthétique, dans le Document 3 « : Annexe financière au dossier de candidature » - Onglet A1bis_PgActionsSensib :*

1- Ménages et copropriétés :

Les actions de sensibilisation / animations pour les ménages, proposées dans le cadre de la plateforme sont déclinées en 4 types :



Participation aux événements proposés sur le territoire :

•salon de l'habitat, marchés, GSB, ...



Organisation de réunions, ateliers, expos, conférences, ...en direction d'un public ciblé :

•Nuits de la Thermo, ApéroRéno, ...



Visite de sites

•Rénovation globale performante, maison passive, ...



Expérimentation de nouvelles actions de sensibilisation

•porte à porte (DEPAR), pop up reno, ...

Des animations pourront être proposées en partenariat avec d'autres territoires porteurs de plateforme de la rénovation énergétique. La majeure partie des actions d'animation/sensibilisation sera réalisée en régie. Certaines actions pourront être confiées à un prestataire

Des animations ont été menées sur les années 2022-2023 et seront reconduites en 2024, parmi lesquelles :

- **Campagnes thermographiques avec cliché personnalisé**, rendez-vous incontournable de l'hiver. Cette animation est proposée aux communes de l'agglomération pour une sensibilisation des habitants aux déperditions de chaleur et aux solutions pour y remédier.
- **Apéro-Réno avec séances de jeux de sociétés**, version « été » des rendez-vous proposés en collaboration avec les communes volontaires.
- **Expo Pop-up Réno** : une animation dans les médiathèques
- **Participation au salon de l'habitat**
- ...

2- Professionnels :

En 2024, L'animation/sensibilisation des professionnels sera essentiellement menée à travers le dispositif DOREMI, en place sur le territoire de Niort Agglo depuis 2019 (mobilisation des artisans pour la performance complète performante).

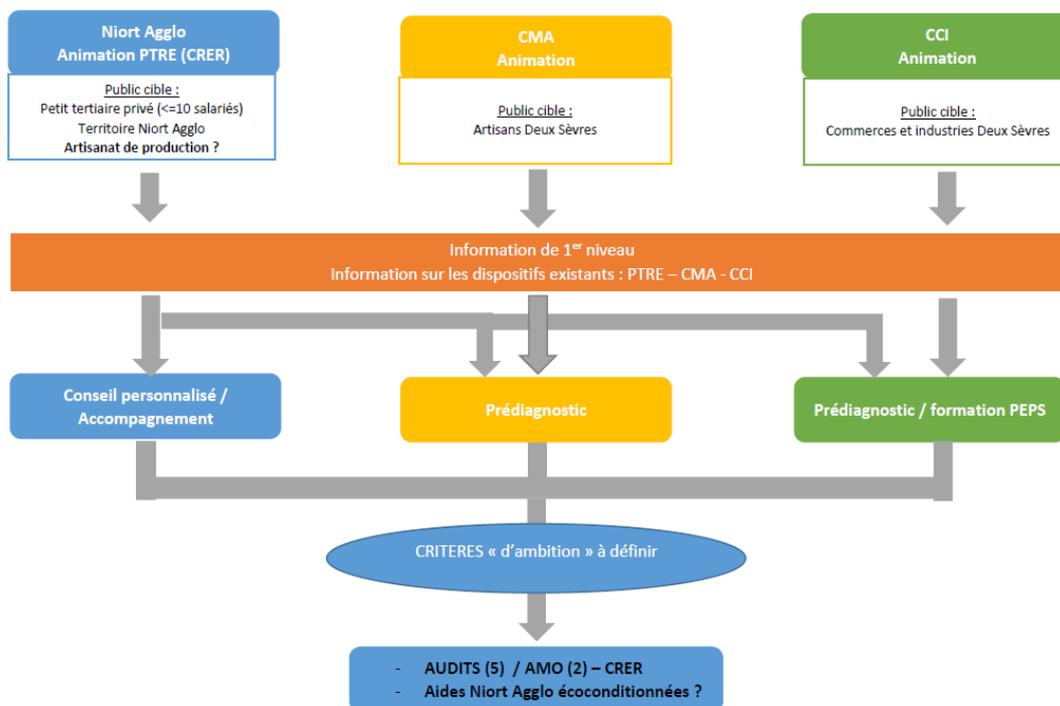
L'animation au sein des Grandes Surfaces de Bricolage (GSB) se matérialise par la tenue de permanences (CASTORAMA : 2 fois par mois).

Les partenaires professionnels (FFB, CAPEB, CCI, CMA, CAUE, DDT, ADIL, CRER, SIEDS, ODEYS, SOLIHA, URBANIS, ...restent des interlocuteurs privilégiés pour la mise en œuvre de la plateforme.

➤ **« Petit tertiaire privé » :**

L’action en direction du petit tertiaire privé a été amorcée en 2021. Niort Agglo a choisi de la prolonger en 2024 en continuant de proposer l’ensemble des actes métiers aux entreprises, elle a également décidé d’offrir un accompagnement plus approfondi, mobilisable en fonction des besoins des entreprises : audit énergétique et assistance à maîtrise d’ouvrage. Dès 2021, un partenariat avec la CCI et la CMA a été mis en place, en collaboration avec la direction Développement Economique de Niort Agglo et le CRER et, notre prestataire “petit tertiaire privé”. Ce partenariat permet d’orienter les entreprises vers l’une ou l’autre des structures en fonction de sa typologie et du projet de chacune d’entre elles.

Accompagnement des entreprises à la rénovation énergétique sur le territoire de Niort Agglo
 _ Proposition d’organisation des différents dispositifs _



➤ **« Copropriétés » /**

L'action en direction des copropriétés a été amorcée en 2021 : Niort Agglo a choisi de proposer l'ensemble des missions possibles aux copropriétés : A1, A2, A4, A4bis, A3 et C1.

Le CRER, notre prestataire assure actuellement les actions suivantes (marché en cours jusqu'au 31 décembre 2023) :

- A1 - Information de premier niveau auprès des copropriétés
- A2 - Conseil personnalisé
- A3 - Audit Énergétique
- A4 et A4bis - Accompagnement avec visite et/ou AMO
- C1 : animation, sensibilisation

Une nouvelle consultation va être lancée pour couvrir la période 2024, avec les mêmes missions proposées aux copropriétés.

8- ORGANISATION POUR LA RÉALISATION DES ACTES METIERS

➤ **Présentation de l'organisation technique générale de la Plateforme** (Articulation entre les intervenants, locaux mis à disposition etc.)

De manière à fluidifier les demandes, les informations et conseils sont dispensés **uniquement sur RDV** par téléphone, visioconférence ou en présentiel. Les RDV sont possibles tous les jours du Lundi au Vendredi.

● **Locaux :**

L'accueil du public est assuré dans les locaux de la Communauté d'agglomération du Niortais, 140 rue des Equarts à Niort. Au sein des locaux, un bureau est dédié à l'accueil de la plateforme. Des salles sont réservables de manière à assurer 2 rdv individuels simultanément.

● **Prise de RDV**

Une permanence téléphonique est assurée tous les jours :

- Lundi, Mercredi et Vendredi de 13h30 à 17h00
- Mardi et Jeudi de 9h00 à 12h30

La prise de RDV peut également s'effectuer directement en ligne sur le site niortagflo.fr



A noter : en dehors des plages d'ouverture de la permanence téléphonique, les demandeurs sont invités à prendre RDV en ligne s'ils le souhaitent.

➤ **Détail des modalités de réalisation des actes métiers** (en régie, via un partenaire subventionné, via un prestataire dans le cadre d'un marché public) (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 3 « Mise en œuvre des missions et moyens humains ») :

Actes obligatoires	A1	A2	A4
Organisation (Régie/Partenariat/Marché public)	Régie	Régie	Régie
Nom du Partenaire/Prestataire			

Actes optionnels	A2 copros	A4 copros
Organisation (Régie/Partenariat/Marché public)	Prestataire dans le cadre d'un marché public	Prestataire dans le cadre d'un marché public
Nom du Partenaire/Prestataire	Candidature en cours	Candidature en cours

Précisions si organisation complexe :

Afin d'offrir un maximum de services sur le territoire de Niort Agglo, les ménages, copropriétés et entreprises du petit tertiaire privé peuvent bénéficier des mêmes services (de l'information à la maîtrise d'œuvre). Ceci est complété par la sensibilisation/animation auprès de ces publics.

Type d'acte		Modalité de réalisation
Missions obligatoires		
A1	Information 1er niveau ménages et copros	Régie
A2	Conseil personnalisé ménages et copros	Régie

A4	Accompagnement des ménages avec visite	Régie
C1	sensibilisation / animations ménages	Régie
C3	sensibilisation / animations professionnels	Régie
Missions optionnelles		
A4 copros	Acc travaux de rénovation copros	Prestataire marché public
B1	Information 1er niveau petit tertiaire privé	Prestataire marché public
B2	Conseil personnalisé petit tertiaire privé	Prestataire marché public
-	Sensibilisation / animation petit tertiaire privé	Prestataire marché public
Missions Champ concurrentiel		
A3	Audit énergétique ménages	Régie ou Prestataire marché public
A4bis	Acc et suivi des travaux (AMO) ménages	Régie ou Prestataire marché public
A3 copros	Audit énergétique copros	Prestataire marché public
A4bis copros	Acc et suivi des travaux (AMO) copros	Prestataire marché public
-	Audit énergétique petit tertiaire privé	Prestataire marché public
-	AMO petit tertiaire privé	Prestataire marché public

➤ Nombre d'ETP dédiés au fonctionnement de la Plateforme

En régie :

- dont coordination de la Plateforme : 0.4 ETP
- dont Conseillers France Rénov' : 1.8 ETP (+ 0,2 ETP MAR)
- dont autres agents (ex : accueil, standard...) : 0.2 ETP

Partenaire/Prestataire (si plusieurs partenaires ou prestataires **préciser** le nombre d'ETP par structure):

- dont coordination de la Plateforme : 0 ETP
- dont Conseillers France Rénov' : 0.2 ETP
- dont autres agents (ex : accueil, standard...) : 0.1 ETP

➤ **Modalités de stockage/conservation pendant 9 ans des justificatifs techniques des actes réalisés :**

Les justificatifs techniques sont conservés sur le serveur Niort Agglo de la direction ADT&H.

➤ **Les outils numériques :**

La saisie des actes réalisés conformément au guide des actes métiers SARE est obligatoire et conditionne le versement de la subvention SARE/Région

Pour rappel, l'outil SARENOV est mis à disposition des Plateformes pour que les actes soient saisis et suivis (cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 6 « Outils de suivi, justificatifs et indicateurs »)

Vous avez la possibilité d'utiliser un autre outil métier, mais vous devez vous assurer qu'il soit compatible et que les données puissent être téléversées dans l'outil TBS.

Si vous êtes dans ce cas, merci d'indiquer l'outil métier que vous utilisez : NON CONCERNE

Son Interopérabilité avec TBS est-elle déjà testée et opérationnelle (échange avec l'ADEME ?) ?

NON CONCERNE

9- BUDGET PRÉVISIONNEL et OBJECTIFS par ACTES

➤ **Détail de la Demande de soutien financier au titre du présent AMI (en lien avec les objectifs de réalisation d'actes) et présentation du Budget de la Plateforme :**

Merci de renseigner le Document 3 ou 3 bis « Annexe financière au dossier de candidature »- onglets A1_CalculSUB, A1bis_PgActionsSensib et A2_PlanFinanc

➤ **En cas de portage par une structure associative, merci de préciser les modalités mises en place pour assurer une comptabilité analytique (traçabilité des 20% d'autofinancement par les EPCI) :**

NON CONCERNE

MOBILISATION, ACCUEIL, PARCOURS PROPOSÉS

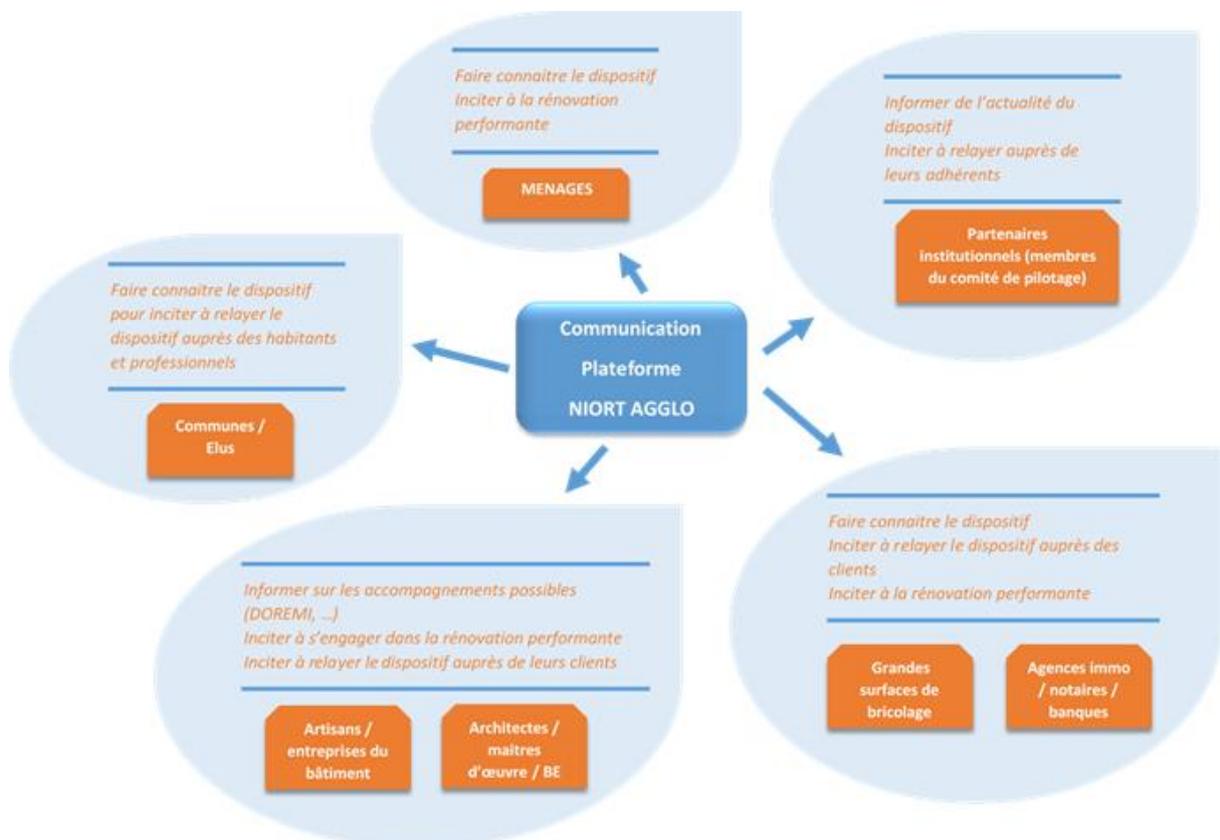
10- MOBILISATION DES PUBLICS CIBLES ET ACTEURS

➤ **Stratégie de communication envisagée** (ou déjà mise en place et son évolution, utilisation de la marque France Rénov'....) :

Objectifs de la communication :

- Faire connaître le dispositif auprès des ménages et des professionnels du bâtiment et de l'immobilier,
- Les encourager à tendre vers des travaux de rénovation énergétique performante,
- Communiquer sur le niveau de performance énergétique à atteindre après rénovation (BBC Réno)

Cibles et messages :



Médias et supports : Création de flyers, brochures et affiches.

Les canaux de diffusion employés seront les suivants :

Ménages :

- Information lors d'évènements locaux (salons, foires, animations, ... ;)
- Campagne de communication annuelle (affichage, presse) en cohérence avec la communication des autres dispositifs de Niort Agglo (PTZ, OPAH, .. ;)
- Relais magazine intercommunal Territoire de vie, site internet, réseaux sociaux

Relais communes : Relais dans les bulletins municipaux

Petit tertiaire privé :

La communication auprès des entreprises sera définie en partenariat avec la direction Développement économique de Niort agglo, la CCI et la CMA.

➤ **Stratégie de mobilisation des acteurs/partenaires relais** (CCAS, secrétariat de mairie...) :

Partenaires institutionnels

- RDV individuels
- Comité de pilotage

Acteurs relais (GSB, Architectes, agences immo, banques, notaires, ...

- Réunions d'information
- RDV individuels

Artisans / professionnels du bâtiment :

- Information via les organisations professionnelles FFB, CAPEB, CMA, qui restent des partenaires et relais privilégiés (utilisation de leurs supports de communication)

Relais communes :

La plateforme utilise les instances communautaires existantes pour diffuser de l'information :

- réunions des DGS et secrétaires de mairies
- Conférence des maires
- Réseau Développement Durable des communes

11- ACCUEIL ET CONTINUITÉ DU SERVICE PUBLIC

➤ **Modalités d'accueil** : physique, téléphonique, numérique, lieux (si accueil physique), calendrier, plages d'ouverture...

Les conseillers renseignent les particuliers uniquement sur RDV (délai constaté : 1 à 2 jours - maximum une semaine), exceptionnellement sans RDV si un conseiller est disponible et/ou pour une urgence.

Les conseillers s'adaptent au mieux aux contraintes horaires des particuliers pour répondre à leurs demandes.

L'accueil du public, essentiellement pour la prise de RDV, est possible selon différentes modalités :

- Standard téléphonique (voir détail ci-dessous : gestion, horaires, ...)
- prise de RDV en ligne sur le site niortagglo.fr : une page est dédiée à la plateforme de rénovation énergétique (prise de RDV possible 24h/24)
- Locaux administratifs Niort Agglo, 140 rue des Equarts, 79000 Niort (aux horaires d'ouverture des locaux : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et 13h30 à 17h).

➤ **Présence sur le territoire, proximité avec les habitants** (permanences...) :

- Permanences grandes surfaces de bricolage :



En 2021, un partenariat avec le magasin CASTORAMA de Niort a été amorcé : depuis septembre 2021, des permanences sont organisées 2 fois par mois dans les locaux de CASTORAMA (sur RDV fixés par les vendeurs).

Le même partenariat a été proposé à l'autre grande enseigne présente sur le territoire LEROY MERLIN qui a pour l'instant décliné la proposition, estimant qu'elle avait les compétences en interne pour répondre aux clients.

En fonction des besoins, des permanences pourront être envisagées dans d'autres lieux stratégiques du territoire comme les grandes entreprises (mutuelles) ou les communes.

➤ **Gestion du standard téléphonique** : personnel, organisation...

Le standard téléphonique est assuré 5 demi-journées par semaine. En dehors de ces plages horaires, un message enregistré invite les particuliers à prendre RDV en ligne sur le site niortagglo.fr ou à rappeler aux horaires d'ouverture du standard. En l'absence de personnel dédié, le standard est assuré par plusieurs personnes : conseillers énergie eux-mêmes, secrétariat, personnel de l'accueil, et exceptionnellement chef de projet.

Jour	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Horaires standard tel	13h30 à 17h00	9h00 à 12h30	13h30 à 17h00	9h00 à 12h30	13h30 à 17h00
Personne dédiée	Conseiller	Conseiller	Secrétariat	Secrétariat	Conseiller ou secrétariat ou autre

➤ **Modalités pour assurer la continuité du service public** durant les périodes de congés des Conseillers ?

Niort Agglo compte 2 conseillers Énergie. En règle générale, au moins un conseiller est présent pour assurer le service auprès des particuliers.

Exceptionnellement, en cas d'absence simultanée des 2 conseillers, le standard est tout de même assuré par une autre personne de la collectivité (Chef de projet, secrétaire, accueil, ...) et les particuliers sont invités à prendre RDV en ligne avec l'outil mis à disposition sur le site de Niort agglo. Les RDV sont calés hors périodes d'absence.

12- PARCOURS DES USAGERS

➤ **Joindre en annexe le schéma détaillé et commenté du ou des parcours proposés par la Plateforme, en intégrant l'articulation avec les parcours OPAH/PIG des opérations programmées ANAH en cours ou en projet sur le territoire, et le positionnement éventuel de la structure en tant que Mon**

Accompagnateur Rénov (même si la structure ne porte pas d'opération programmée)

(Cf. Document 1-Cadre technique de l'AMI section 5.2 « Les missions des Plateformes France Rénov' »)

➤ **Partenariats envisagés avec les Maisons France Service** (à préciser et reporter dans le schéma mentionné ci-dessus)

Au premier semestre 2021, Un premier contact a été établi avec les 2 maisons France service du territoire de Niort Agglo (Echiré et Niort-Clou Bouchet). Un constat ressort de ces 2 rencontres : les Maisons France Service du territoire ne sont pas sollicitées sur les questions de la rénovation énergétique. Après présentation de la mission des conseillers, il a été convenu d'un mode de fonctionnement à adopter vis-à-vis des particuliers ayant des difficultés avec le numérique :

- Le conseiller Energie fait le point sur le projet de rénovation et crée les dossiers de demandes d'aides MPR et CEE.
- Maison France Service assiste les particuliers concernant le suivi du dossier (scanner un document et le déposer sur un site internet, se connecter à une boîte mail pour consulter les réponses des organismes financeurs).

Avec la volonté d'être complémentaire et d'offrir un service complet aux particuliers en difficulté sur le numérique pour permettre la réalisation des projets de rénovation.

➤ **La Plateforme** (ou les collectivités impliquées) **prévoit-elle(s) d'apporter des aides financières aux particuliers pour leurs travaux** de rénovation énergétique et si oui, lesquelles ?

En accord avec son PCAET et son PLH, Niort agglo a prévu d'apporter des aides financières aux ménages, en complément du conseil apporté par la plateforme : le PCAET comporte effectivement deux actions en cours de réflexion sur ce sujet

- Aide financière à la rénovation pour les publics (propriétaires occupants) non éligibles ANAH
- Aide financière pour le remplacement de chauffages peu performants

**FICHE COORDONNÉES DE LA PLATEFORME
POUR COMMUNICATION AUPRES DU PUBLIC**

Il s'agit des coordonnées qui figureront sur le site national France Rénov' et sur le site régional

➤ **Nom de la Plateforme :**

INFO ENERGIE NIORT AGGLO

➤ **Courriel : info.energie@agglo-niort.fr**

➤ **N° de téléphone : 05 49 78 78 40**

➤ **Adresse de la Plateforme (si accueil physique) : 140 rue des Equarts 79000 NIORT**

➤ **Adresse site Web (si existant) : <https://www.niortagglo.fr/info-energie>**

➤ **Adresse, jours et horaires de tous les accueils physiques :**

Permanence n°1 :

Nom : Communauté d'agglomération du Niortais

Adresse : 140 rue des Equarts 79000 NIORT

Jours et Horaires d'ouverture : Du lundi au vendredi (uniquement sur RDV)

Prise de RDV :

- Par téléphone au 05 49 78 78 40 les lundis, mercredis et vendredis de 13h30 à 17h00 et les mardis et jeudis de 9h00 à 12h00
- En ligne sur le site <https://www.niortagglo.fr/info-energie>

Nom :

Adresse :

Jours et Horaires d'ouverture :

.....

➤ **Informations diverses :**

**FICHE COORDONNÉES DES NOUVEAUX UTILISATEURS
POUR LA BASE DE DONNÉES RÉGIONALE (BDDRénov')**

Pour les anciens utilisateurs il est inutile de refaire une fiche de coordonnées

Attention, merci de vérifier l'exactitude des informations renseignées dans la Base de données existante BDD Rénov' et de :

- nous indiquer si des comptes utilisateurs doivent être supprimés et lesquels
- pour chaque conseiller, vérifier le métier, le type d'actes réalisé par les conseillers et les activités connexes :

Tous les comptes sont à garder en l'état pour l'instant.

En fonction du prestataire retenu pour la partie COPROPRIETES / PETIT TERTIAIRE PRIVE, les comptes seront à modifier ou non.

- mentionner ci-dessous si des comptes doivent être créés pour de nouveaux utilisateurs

Coordonnées des utilisateurs pour accéder aux outils numériques du programme SARE

Utilisateur 1 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

Conseiller

Conseiller / Directeur

Directeur

Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....

.....

Demande accès :

- SARENOV :
 - Conseiller
 - Directeur

TBS

Activités connexes :

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

Utilisateur 2 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

- SARENOV :
 - Conseiller

Directeur

TBS

Activités connexes :

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

Utilisateur 3 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

- SARENOV :
 - Conseiller
 - Directeur

TBS

Activités connexes :

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

Utilisateur 4 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

- SARENOV :
 - Conseiller
 - Directeur

TBS

Activités connexes :

- Référent Mobilisation des professionnels

- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

Utilisateur 5 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....

Demande accès :

- SARENOV :
 - Conseiller
 - Directeur

TBS

Activités connexes :

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment

- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages
- Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

Utilisateur 6 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

- Conseiller
- Conseiller / Directeur
- Directeur
- Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....

Demande accès :

- SARENOV :
 - Conseiller
 - Directeur

TBS

Activités connexes :

- Référent Mobilisation des professionnels
- Référent Mobilisation des ménages
- Référent Petit Tertiaire Privé
- Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment
- Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière
- Missions d'animation du réseau
- Missions de mobilisation des ménages

Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

Utilisateur 7 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

Conseiller

Conseiller / Directeur

Directeur

Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....
.....

Demande accès :

SARENOV :

Conseiller

Directeur

TBS

Activités connexes :

Référent Mobilisation des professionnels

Référent Mobilisation des ménages

Référent Petit Tertiaire Privé

Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment

Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière

Missions d'animation du réseau

Missions de mobilisation des ménages

Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

Utilisateur 8 :

Nom :

Prénom :

Email :

N° de téléphone :

Structure de rattachement (employeur) :

Direction/Service de rattachement :

Fonction/Métier:

Conseiller

Conseiller / Directeur

Directeur

Prestataire

Autre :

Actes SARE réalisés par l'utilisateur (le cas échéant) :

.....

.....

Demande accès :

SARENOV :

Conseiller

Directeur

TBS

Activités connexes :

Référent Mobilisation des professionnels

Référent Mobilisation des ménages

Référent Petit Tertiaire Privé

Missions de mobilisation des professionnels du bâtiment

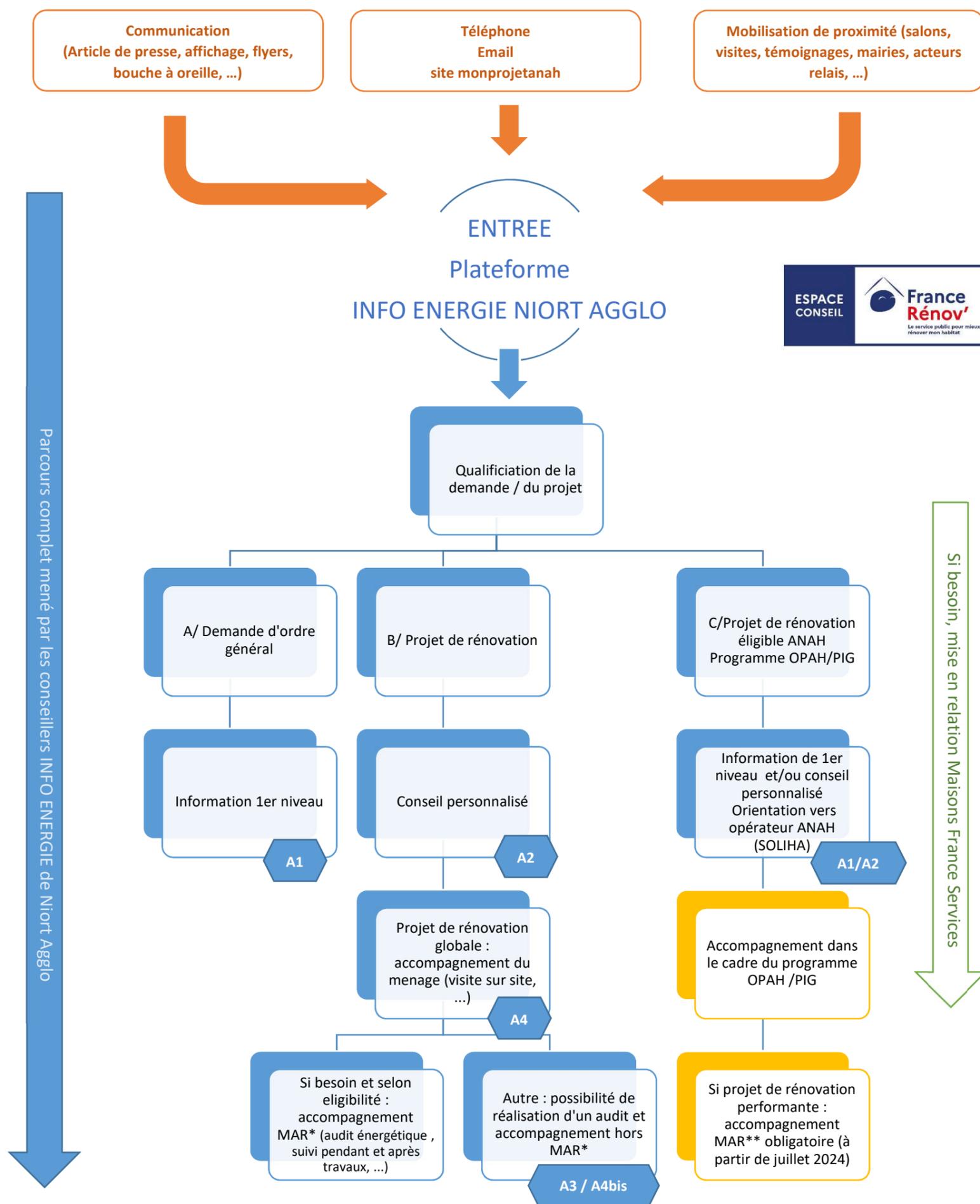
Missions de mobilisation des professionnels de la transaction immobilière

Missions d'animation du réseau

Missions de mobilisation des ménages

Missions de mobilisation des petites entreprises tertiaires privées

PARCOURS PROPOSE PAR LA PLATEFORME – PUBLIC MENAGES
 INFO-ENERGIE NIORT AGGLO – 2024



- *INFO ENERGIE NIORT AGGLO
- **Opérateur ANAH / Prestataire OPAH PIG = SOLIHA